

# **RÉUNION DU TRENTE MAI 2013**

Le Trente Mai deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 23 mai 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Dominique TIRMAN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON, Eric PESSARELLI

Absents excusés : Christiane PEROT, Joseph MONIN, Maryse TRAVERS, Pascal MAILLEY.

Pouvoir de C. PEROT à JP. BRET - Pouvoir de J. MONIN à D. TIRMAN - Pouvoir de P. MAILLEY à M. CHALANDRE.

Mr Eric PESSARELLI est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE.** Ce point a déjà été évoqué lors de la séance précédente.

## **POINT SUR ANIMATION JEUNESSE.**

Mr Tirman présente au Conseil un projet de convention des communes du tour du Lac pour la mise en place d'un accueil de loisirs (sans hébergement) pour les jeunes de 8 à 17 ans.

Cet accueil loisirs, qui prend le relais de l'animation jeunesse, prendra effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2013, et concernera les communes de Charavines, Biliou, Le Pin dans un premier temps. Les communes de Montferrat et Paladru adhéreront au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, et l'animation jeunesse sera alors portée par la commune du Pin qui prendra en charge la rémunération des animateurs, les frais de l'animation jeunesse, et les négociations avec la C.A.F. qui subventionnera ce projet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 lorsqu'il concernera les 5 communes. Le recrutement d'un 2<sup>o</sup> animateur à mi-temps sera alors nécessaire.

Un projet éducatif a été élaboré et soumis à Jeunesse et Sports qui l'a validé. Patrice MONARD devrait faire l'objet de contrôles de cet organisme durant les animations de cet été.

Patrice MONARD continuera donc d'être rémunéré par le Pays Voironnais jusqu'à fin 2013. La commune du Pin devra créer au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 un poste d'Adjoint territorial d'animation 2<sup>o</sup> classe, seul grade accessible sans concours, à temps complet = 35 H.

Le Conseil approuve la convention portant sur l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement proposée par Mr Tirman, et précise qu'elle devra être complétée par une deuxième convention entre les communes qui définiront les règles de participation de chacune.

Mr Tirman informe également le Conseil que Patrice MONARD organise deux camps de cinq jours cet été, et qu'il est nécessaire de créer un second poste d'animateur pour l'accompagnement durant ces camps. Il propose de retenir la candidature d'Aurélien DURANTON pour ce poste.

Les délibérations suivantes sont transmises en Sous-Préfecture :

## **CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Mr le Maire expose que les communes de Biliou, Charavines, et Le Pin se sont associées pour proposer une animation jeunes aux enfants de ces 3 communes depuis 2009.

Il est envisagé de développer les actions de cette animation et de l'étendre aux cinq communes du tour du Lac en créant un accueil de loisirs sans hébergement pour les 8-17 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les communes de Montferrat et Biliou rejoindront cette opération au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Mr le Maire propose au Conseil une convention entre les cinq communes définissant les modalités de cet accueil de loisirs. Un projet éducatif sera validé par Jeunesse et Sports, et la C.A.F. sera associée au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 lorsque l'animation concernera les cinq communes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les communes de Biliou, Charavines, Montferrat, Paladru, Le Pin.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention.

### **CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF.**

Mr le Maire informe le Conseil que deux camps : l'un de cinq jours (4 nuits) et l'autre de quatre jours (3 nuits) sont organisés cet été dans le cadre de l'animation jeunesse. L'animateur titulaire devant obligatoirement être accompagné, il est nécessaire de créer un poste d'accompagnateur pour ces deux camps.

Mr le Maire propose de recruter un personnel dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif pour la durée de ces deux camps, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le recrutement d'un accompagnateur pour les deux camps organisés dans le cadre de l'animation jeunesse au mois de Juillet 2013.
- Approuve la signature avec le personnel recruté d'un contrat d'engagement éducatif pour 9 jours de travail et 2 jours de repos, soit 11 jours au total, et 7 nuits.
- Fixe le montant de la rémunération à 55 € par jour et 12 € par nuit.

### **POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES.**

Mr Tirman rend compte de la réunion des cinq communes du tour du Lac pour évoquer la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de Septembre 2014, et tenter de mutualiser les activités dans les écoles autour du Lac.

Les horaires de temps scolaires retenus sont de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30 avec une heure d'activité ensuite. Il est validé d'organiser intercommunalelement les activités par ½ trimestre pour les primaires, chaque commune conservant l'organisation pour les enfants de maternelle.

Un cahier des charges a été rédigé et sera transmis aux associations du tour du Lac pour déterminer les actions qu'elles pourraient proposer aux communes.

Mr Tirman rend compte d'une réunion sur les rythmes scolaires à laquelle il a participé. Une grande majorité des communes ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 fera participer financièrement les familles. Il est constaté par ailleurs une forte participation des enseignants.

### **CONTENTIEUX FOYER DE L'ISERE**

Mr le Maire informe le Conseil que la Cour d'Appel de Lyon a statué sur le recours de la commune le 6 Mai dernier. Un délai de trois semaines environ est nécessaire avant le rendu du verdict. Me Mouronville a représenté la commune au cours de cette instance.

### **RENCONTRE C.A.P.V.**

Le Pays Voironnais organise des rencontres avec les élus et les populations des communes. Une réunion a eu lieu à Charavines le 13 Mai pour Biliou, Charavines et Le Pin. Ont notamment été évoqués :

- Le refus des permis de construire autour du Lac pour les projets de plus de quatre logements, suite aux difficultés d'absorption de la station d'épuration de Charavines. Le Pays Voironnais envisage des travaux et va tenter de faire diminuer l'apport important d'eaux parasites dans le traitement (plus grande vigilance des communes, actions d'informations, recherches des sources délaissées et des déversements non compatibles...).
- L'importance des industries pour les emplois de proximité dans les petites communes.
- La nouvelle répartition des élus communautaires.
- Les travaux de l'hôpital. Le permis doit être redéposé suite à son annulation. Au mieux, les travaux débiteront dans 18 mois.
- La mutualisation des petites communes.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

🕒 **Centre de Loisirs :** Lors de son assemblée générale, l'A.F.R. a annoncé ses tarifs aux familles, en ne tenant pas compte des préconisations des élus du tour du Lac. Concernant l'organisation de cet été, une visite des locaux avec N. DUMONT MOLLARD, présidente de l'AFR, a été effectuée afin de déterminer les locaux et les matériels mis à disposition du centre aéré, sachant qu'il manque la validation de la PMI sur la garderie du haut. Les élus insistent sur la nécessité d'établir un état des lieux très sérieux au début et à la fin du centre.

🕒 **SLV terrassement :** L'entreprise a signifié son accord pour une location du terrain à la zone artisanale, qui pourrait être mis à disposition en septembre après la récolte. Didier Blanchard convient du mauvais entretien de son terrain, mais ne peut financièrement améliorer cet état. Il envisage toutefois d'acquérir un peu de terrain supplémentaire à la zone pour un bâtiment à usage de bureau et logement de fonction pour un de ses employés qui pourrait faire ainsi du gardiennage. Une réponse est attendue pour septembre sur ses intentions, avant la détermination du terrain à louer à l'entreprise SLV.

• **ELECTIONS MUNICIPALES :** priorités et satisfaction (Maires de France de Mai 2013)

Un sondage effectué en mars 2013 après d'un échantillon de 1382 individus représentatifs de la population française, âgée de 18 ans et plus et vivant dans des communes de 3 500 ha et plus, apporte un regard intéressant à partir des deux questions posées :

- Quelle satisfaction associée aux différents domaines d'action municipale ?
- Quelles priorités assignées aux équipes municipales ?

Les résultats obtenus montrent que : 80 % des français sont satisfaits en ce qui concerne les activités sportives mais estiment que ce n'est pas un dossier prioritaire à environ 57%. Pour la culture, un peu plus de 73% sont satisfaits et 65% pensent que c'est une priorité. Ensuite, il y a un tir groupé pour les dossiers prioritaires qui varient entre 78% et 85%, ce sont : les aménagements urbains et le cadre de vie, les transports en commun la circulation et le stationnement, les services et actions sociales envers les personnes en difficulté, l'aide au maintien et à l'installation des commerces, la préservation de l'environnement, l'entretien des écoles et les services périscolaires, les services et actions sociales envers les familles, petite enfance...

La sécurité des biens et des personnes, la promotion de développement économique et de l'emploi, les dépenses de la municipalité, le maintien et la qualité des services publics sont à peu près au même niveau. A noter que plus de 50% des français ne sont pas satisfaits : de la participation des citoyens aux décisions, des impôts locaux, de la circulation et du stationnement et estiment que ce sont des dossiers prioritaires. De même que l'aide au maintien des commerces, la sécurité, les actions sociales, les services publics restent également prioritaires mais ne satisfont pas les français (entre 50 et 70%)

Il s'agit là de communes plus importantes que la nôtre et il serait bon que nous puissions avoir ces indicateurs pour les communes rurales.

• **ETAT DES LIEUX :** L'attention des élus responsables des remises de clés de la salle du Carré d'Ars est attirée sur la nécessité de vérifier que la porte située sur la mezzanine et donnant à l'extérieur est bien fermée, car ce n'est pas toujours très visible, et cette porte permet l'accès depuis l'extérieur.

• **TARIFS PLAGE :** Le Conseil prend acte des tarifs de la plage fixés par le Pays Voironnais pour 2013 (sans changement), à savoir:

Tarif de 12h30 à 17h	Week-end	Semaine	Après 17 H.	10 entrées
Adulte	2.50 €	1.50 €	gratuit	15.00 €
Enfant <10 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

• **ASSOCIATION MAIRES :** Les élus sont informés que la prochaine réunion de l'association des maires et adjoints du canton de Virieu est programmée au Pin le vendredi 21 Juin. Chacun sera invité à participer à cette séance.

• **DPU :** Le Conseil Municipal ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- Terrain à bâtir POTHIN - Allée de Pré Noyet - B 885.869.891 - 837 m<sup>2</sup> - 86 000 €
- Terrain à bâtir GUILLAUD MAGNIN - Allée de Pré Noyet - B 868.886 - 1005 m<sup>2</sup> - 90 000 €
- Propriété bâtie VEYRET - 191b route du Mollard - D 1152 - 2011 m<sup>2</sup> - 210 000 €

• **CANALISATION EAU :** Le Conseil est informé des plaintes de Odile COLLET-BEILLON et Gabriel BLANCHARD suite à l'arrivée importante d'eau depuis la montée de Combe Bajat. Plusieurs sources de fontaines publiques ou privées ne sont plus utilisées, et ces eaux ont été canalisées par Jean COLLET-BEILLON sur sa propriété pour être renvoyées sur la voie communale. Les plaignants souhaitent que cette eau soit canalisée à hauteur de leurs propriétés puis dirigées dans un fossé qui les conduira jusqu'au marais. Mr BOIZARD de la DDT a établi une estimation des travaux pour 20 000 € (fossé non compris). Le fossé devant traverser une propriété privée, son passage devra faire l'objet de négociations avec le propriétaire.

• **TENNIS :** La commune de PALADRU confirme la décision de ne pas rénover les courts de Paladru. Les communes sont invitées par le club de tennis à prévoir la rénovation des courts de Charavines et Le Pin en priorité avant l'aménagement du club house qui avait été validé par les communes.

• **COMMISSION FINANCIERE CRECHES :** La dernière réunion s'est tenue en l'absence de la directrice et des élus de Paladru. Il semblerait que les taux de remplissage soient de 81 % pour Charavines, et 73 % pour Paladru, soit en amélioration par rapport à l'an dernier. Par contre, le budget prévisionnel de Paladru est annoncé en hausse.

-----  
La séance est levée à 22h20  
-----